



SNUipp - F SU
AUBERVILLIERS



Demande d'audience auprès du ministre de l'Education Nationale

Aubervilliers, le 5 mars 2014

Objet : demande de classification en éducation prioritaire de toutes les écoles de la ville d'Aubervilliers (93)

Monsieur le ministre,

Nous, parents, enseignant-es, parents d'élèves de la ville d'Aubervilliers, souhaitons vous rencontrer afin de vous demander le classement en REP+ de toutes les écoles de notre commune.

Dans un département comme la Seine Saint Denis, l'Etat ne crée pas assez de postes pour assurer toutes les missions en matière d'éducation. La réussite et le progrès des élèves sont notre priorité mais les moyens dont les écoles du 93 disposent, depuis des années, sont largement insuffisants.

Vous avez annoncé, le jeudi 17 janvier dernier votre plan pour l'éducation prioritaire. Les mesures annoncées ont l'air alléchantes. En regardant dans le détail, la réalité est moins flatteuse et de nombreuses questions restent en suspens.

Un nouveau codage binaire apparaît :

- REP + qui correspond aux établissements les plus difficiles (350 établissements, principalement les établissements ECLAIR),
- REP (environ 650) pour les autres.
- REP+ : 6 en 2014 puis 20 en 2015.

Dans le premier degré, différentes mesures encadrent la refondation de d'éducation prioritaire dont la scolarisation des moins de 3 ans ainsi que le dispositif "plus de maîtres que de classes". Or, la dotation de postes attribuée à la Seine Saint Denis suffira à peine à faire face à l'augmentation démographique sur le département : 147 postes pour +2370 élèves à la rentrée. Cela laisse présager que les mesures annoncées pour les ZEP ne verront pas le jour dans notre département.

Dans notre commune, à Aubervilliers :

- aucune création de postes pour le « plus de maîtres-ses que de classes » n'est prévue (c'est pourtant une priorité ministérielle),

- aucun renforcement des postes RASED

- la scolarisation des moins de 3 ans qui atteint à peine les 1,5 % sur le département ne sera pas à l'ordre du jour, à la prochaine rentrée, puisque qu'aucune création de poste n'est prévue, là non plus

Nous avons donc toutes les raisons de croire que la variable d'ajustement restera donc le respect des seuils pour les écoles classées ZEP comme pour celles ne bénéficiant que de l'accord oral et donc de la « bienveillance » du DASEN.

A Aubervilliers, les effectifs prévus sont souvent au-delà de 23 d'élèves par classe en élémentaire et 25 en maternelle.

Dans une ville qui compte des indicateurs alarmants :

- 34% de ses habitants vivants en dessous du seuil de pauvreté,
- un taux de chômage à plus de 20%,
- 41% de la population de + de 15 ans sans diplôme
- 33% des foyers vivant à bas revenus (FRB)
- 50.7% des enfants vivant dans des FBR

Nous ne pouvons pas imaginer être un territoire épargné de cette refonte de l'Education prioritaire.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons davantage de moyens dans toutes les écoles d'Aubervilliers, et le classement en REP+ de toutes les écoles de la ville.

Nous restons à votre disposition pour convenir d'un rendez-vous et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre attachement au service public d'éducation.

Contacts :

- Sud Education : Elodie Boussarie, enseignante, 0673140855, elodie.boussarie@free.fr
- CGT Educ'action : Audrey Jacqmin 0676944841, ajacqmin@gmail.com
- Union Locale de la FCPE d'AUBERVILLIERS : NADIA D'ALMEDIA 06.12.61.19.28
- Snuipp : Lydia de Lise, enseignante, 06 15 06 25 31